



## Compte-rendu citoyen de l'assemblée publique du conseil municipal de Saint-Marc-sur-Richelieu

tenue le 15 janvier 2019

Avertissement : Ce compte-rendu a été rédigé à partir de notes prises par des citoyens présents à l'assemblée. Des vérifications ont été faites auprès de ces sources mais il est toujours possible que se glissent quelques imprécisions. Pour simplification, les deux périodes de questions des citoyens sont rapportées à la fin du compte-rendu. On trouvera à la fin du compte-rendu la liste et l'explication des sigles utilisés.

- 1 Après l'adoption de l'ordre du jour et du procès-verbal de la dernière assemblée ainsi que ceux des assemblées d'adoption du budget 2019, les conseillers approuvent les dépenses du mois dernier pour un total de **316 225 \$** dont 113 019 \$ pour une partie des travaux d'aqueduc des rues Val d'Or et Montée Verchères, 9782 \$ pour le changement des serrures des édifices municipaux, 9185 \$ pour le déneigement de la patinoire et l'achat de fleurs et paillis ainsi que la taille des arbustes par l'entreprise Gemme La Pelouse, 2759 \$ pour l'abattage et le déchiquetage de frênes, 15 445 \$ pour l'achat de luminaires DEL et l'entretien des luminaires et 34 274 \$ pour la construction du gazebo du nouveau parc municipal.
- 2 Les élus procèdent au rapport de leurs activités :
  - 2.1 En 2018, lors de 9 rencontres, le CCU a étudié 13 dossiers de projets de construction dont deux ont été refusés;
  - 2.2 Le CCE déplore le départ du technicien Charles Leclerc et est à la recherche d'un remplaçant.
  - 2.3 Le CCL a mis en route les activités de l'hiver 2019.
  - 2.4 La conseillère affectée au dossier MADA fait état de l'avancement du projet.
  - 2.5 Le conseiller à la Sécurité publique annonce que le SSI a répondu à 105 appels en 2018 et félicite l'équipe des pompiers pour son travail exemplaire. Un rapport plus détaillé sera livré dans l'édition de février du Saint-Marc...Quoi?.
  - 2.6 En ce qui concerne la voirie, face à des plaintes émises au MTQ par rapport au déneigement de la route 223, les responsables provinciaux ont répondu que l'entrepreneur respectait les normes minimales.
  - 2.7 Le Maire souligne le beau travail et les bons résultats de l'opération Guignolée 2018 ainsi que la contribution de quelques Saint-Marcois à l'opération Nez-Rouge.

- 3 Les conseillers adoptent en bloc les rapports d'assemblée du CCL du 10 décembre 2018, Le rapport d'activité du directeur du SSI pour 2018, les rapports annuels du CCE et du CCU pour l'année 2018 ainsi que le rapport des permis émis en 2018.
- 4 Les conseillers adhèrent au programme de la MRC de la Vallée du Richelieu de disposer des boues de fosses septiques à l'usine de biométhanisation de SEMECS ce qui signifie que les boues collectées sur le territoire de la Municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu seront valorisées à Varennes.
- 5 Des élections partielles auront lieu au besoin le 10 mars prochain pour combler le poste de conseiller municipal au siège # 6 laissé vacant par la démission de M. Pascal Smith annoncée lors de l'assemblée du 13 novembre 2018 du conseil municipal.

## PÉRIODES DE QUESTIONS DES CITOYENS PRÉSENTS

1. Un citoyen s'indigne du fait que la municipalité infligera une pénalité de 150 \$ en cas de perte d'une clé codée du nouveau système d'accès aux édifices municipaux. Dans le cas des bénévoles de la bibliothèque (qui disposent de telles clés), cette nouvelle mesure risquerait de porter atteinte au bénévolat. Certains d'entre eux menacent de démissionner de ce service.

Le Maire et les responsables municipaux répondent tout d'abord que la perte et le remplacement d'une seule de ces clés entraînent des coûts très élevés à la municipalité puisqu'il faudrait à la limite changer le code des serrures concernées.

Puis on explique qu'une entente est survenue avec la responsable de la bibliothèque à l'effet que si un des bénévoles de cet organisme perd à l'extérieur de Saint-Marc-sur-Richelieu la clé qui lui a été confiée, aucun frais ne lui sera imposé. Si la perte advenait sur le territoire local, les frais de renouvellement seraient absorbés par la bibliothèque à même son budget d'opération.

2. À un citoyen qui s'informe du processus d'ajustement des salaires des employés municipaux, on répond qu'une étude comparative des salaires des employés municipaux de la région a été effectuée et que ceux de nos employés ont été ajustés en conséquence. De la sorte, il sera plus facile à l'avenir d'appliquer l'augmentation statutaire annuelle correspondant à l'augmentation de l'Indice des prix à la consommation prévu par la Banque du Canada.
3. Un citoyen s'informe du montant total de 3060 \$ accordé aux membres des comités municipaux (CCL, CCU et CCE) à titre de jetons de présence aux assemblées. On lui répond que la politique municipale est de verser aux membres des comités municipaux un montant de 30 \$ par présence aux rencontres de leur comité. Ce montant leur est versé annuellement.
4. Un citoyen demande des éclaircissements à propos de la piste d'exercice (pumptrack) prévue au budget de 2019 (100 000 \$). On lui répond qu'une subvention de 87 000 \$ est attendue du gouvernement provincial et qu'une assemblée publique sera organisée pour présenter en détails le projet qui occupera une surface de plus ou moins 1100 mètres<sup>2</sup>.
5. Un citoyen s'insurge contre le déneigement du rang Saint-Joseph aux frais des contribuables, alléguant que très peu de Saint-Marcois en bénéficient. On lui répond que la facture du déneigement de cette route publique est divisée à parts proportionnelles entre les municipalités de Calixa-Lavallée, Verchères et Saint-Marc-sur-Richelieu.

### Liste des sigles utilisés :

AIBR : Aqueduc intermunicipal du Bas-Richelieu

CCE : Comité consultatif en environnement (comité municipal)

CCI : Comité consultatif d'initiatives et de tourisme (comité municipal)

CCL : Comité consultatif en loisirs (comité municipal)

CCU : Comité consultatif d'urbanisme (comité municipal)

CLD : Centre local de développement (organisme régional)

COVABAR : Comité de concertation et de valorisation du bassin versant de la rivière Richelieu

CRE : Conseil régional de l'environnement (organisme régional)

FARR : Fonds d'appui au rayonnement des régions (programme du gouvernement du Québec)

FQM : Fédération québécoise des municipalités

GES : Gaz à effet de serre

MADA : Municipalité amie des aînés

MTQ : Ministère du transport du Québec

PMAD : Plan métropolitain d'aménagement et de développement

SEMECS : Société d'économie mixte de l'est de la couronne sud

SQ : Sûreté du Québec

SSI : Service de sécurité et incendies (organisme municipal)

PIIA : Plan d'intégration et d'implantation architecturale

TECQ : Taxe sur l'essence et contribution du Québec

UMQ : Union des municipalités du Québec